



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Afghanistan

Question écrite n° 37606

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des femmes en Afghanistan. De nombreux témoignages en provenance de ce pays font état d'une situation particulièrement alarmante depuis la prise du pouvoir par les taliban. Outre le port du burqua, elles sont l'objet des sanctions les plus féroces et contraires au respect de la personne humaine ; par ailleurs, elles n'ont plus le droit de travailler, voire de bénéficier des soins les plus élémentaires en cas de maladie. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère à ce sujet.

### Texte de la réponse

A différentes reprises, la France a fait part de ses inquiétudes aux parties au conflit, et rappelé son profond attachement au respect des droits de l'Homme, et des droits des femmes en particulier. La France partage cet engagement avec ses partenaires de l'Union européenne, et le défend également au sein de l'organisation des Nations unies. La résolution n° 1214 du Conseil de sécurité en date du 8 décembre 1998 exige que les factions afghanes mettent un terme à la discrimination dont les femmes et les filles font l'objet, ainsi qu'aux autres violations des droits de l'Homme et aux violations du droit international humanitaire, et se conforment aux règles et aux normes internationalement reconnues dans ce domaine. D'une manière générale, la France a travaillé activement à l'élaboration des résolutions sur l'Afghanistan dans les différentes enceintes appropriées, qu'il s'agisse du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale (adoption de résolutions sur la situation des droits de l'Homme en Afghanistan) ou de la commission des droits de l'Homme. L'Union européenne est également très impliquée dans la défense de ces principes. Une position commune a ainsi été adoptée le 26 janvier 1998 et renouvelée le 25 janvier 1999. Ce texte a été transmis à tous les Etats ayant quelque influence sur les protagonistes. L'Union s'y engage à appeler les factions afghanes à mettre un terme aux politiques discriminatoires, à reconnaître, protéger et promouvoir l'égalité des droits et la dignité des hommes et des femmes, y compris l'accès aux établissements d'enseignement et aux services de santé, l'emploi, l'intégrité physique et le droit de ne pas faire l'objet d'actes d'intimidation et de harcèlement, et enfin à attirer l'attention sur les conséquences néfastes des politiques discriminatoires sur la fourniture effective de l'aide. A l'occasion de ses missions sur le terrain, le chargé d'affaires français en Afghanistan ne manque pas d'accorder, lors de chacun de ses entretiens avec des dirigeants talebs, une place centrale à la question du sort réservé aux femmes. C'est ainsi qu'après avoir rencontré le ministre et le vice-ministre de la santé des Taleban, il a pu obtenir la réouverture d'une section chirurgicale réservée aux femmes, dans l'un des principaux hôpitaux de la ville, l'hôpital de Maiwand, un programme que finance le ministère des affaires étrangères. La France parle donc avec les Taleban pour les convaincre qu'il est dans leur intérêt de respecter les normes internationales dans ce domaine, comme en d'autres. C'est d'ailleurs le point de vue des ONG, qui ont engrangé ces deux années quelques résultats concrets dans ce domaine, à force de ténacité : des écoles pour filles, ainsi que des établissements de formation pour femmes dans le secteur hospitalier ont ainsi été ouverts ces derniers mois. Toutefois, un respect entier et effectif des droits de l'Homme et de la femme en particulier dans ce pays ne sera réellement possible que lorsque la paix sera revenue. Cela implique d'obtenir des protagonistes l'application

d'un cessez-le-feu et de les amener à s'engager pleinement dans un processus politique. La France, dans le cadre de l'ONU comme dans celui de l'Union européenne, s'efforce d'encourager les protagonistes à aller dans cette direction, même si la voie est encore longue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37606

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1999, page 6625

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2000, page 36